



FRANCE

183, boulevard Jean Mermoz 94550 Chevilly Larue - Tél. 01 49 73 20 07 - Fax : 01 49 73 21 57



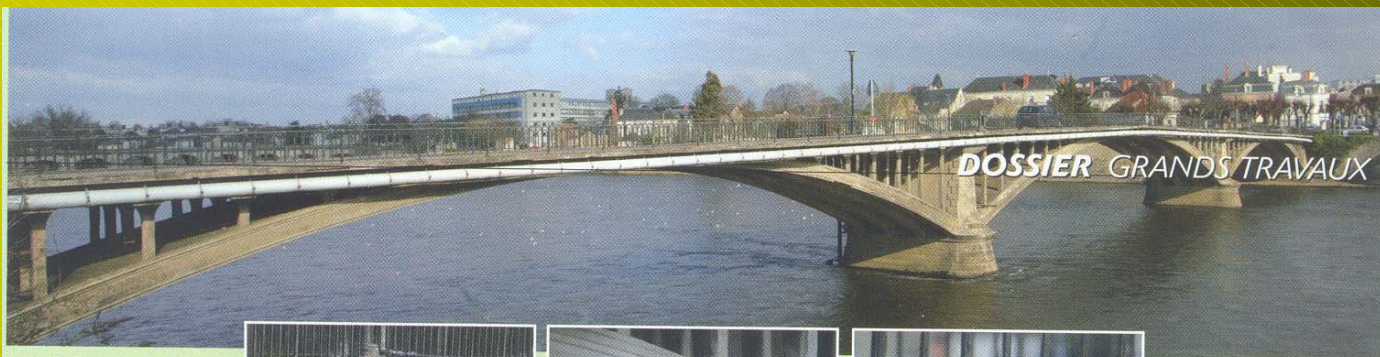
Pont Camille de Hogues

TRAITEMENT DU BETON - NOVBETON®

CHATELLERAULT le 09-07-2008



RENOFORS



DOSSIER GRANDS TRAVAUX



L'ouvrage est très détérioré, notamment au niveau du tablier

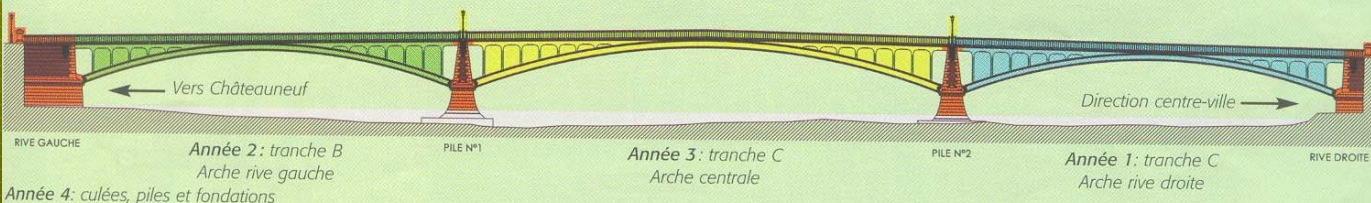
« Nous débutons des travaux importants sur des voies très circulées de la ville indique Michel Guérin, adjoint à l'urbanisme et Jean-Claude Monaury, adjoint à la circulation. Il s'agit aussi bien de grands chantiers comme des travaux d'entretien courant. Notre objectif est d'entretenir tous les quartiers de la ville au même rythme » ajoutent les élus. Les travaux qui vont être décrits ci-après ne sont pas toujours sous la responsabilité de la Ville.

Le pont Camille de Hogues est géré par la Communauté d'agglomération tandis que le rond-point d'Argenson fait partie de la construction de la rocade est, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région. « Les travaux réalisés par la Municipalité ont fait l'objet d'une concertation soutenue avec les riverains, comme par exemple pour l'avenue Camille Pagé où 300 personnes étaient présentes insiste Michel Guérin. Bien évidemment, nous essayons de les regrouper en été, puisque c'est à cette période là où la circulation est la moins dense. »

Pont Camille de Hogues : l'autre pont emblématique

Le pont Camille de Hogues, construit en 1899, par l'entreprise de François Hennebique, est classé à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 2002. Il s'agit, faut-il le rappeler, du premier pont en béton armé construit en France. Il resta même pendant une dizaine d'années le plus long pont en béton armé du monde. L'ouvrage s'est détérioré, notamment au niveau du tablier, les fondations étant, elles, restées saines. Les travaux vont s'échelonner en quatre tranches, de 2006 à 2009, pour un coût total de 2,4 millions d'euros TTC financés par la communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais. « Ils débuteront en juillet 2006, sur la rive droite (côté ville). La rive gauche (côté Châteauneuf) sera restaurée l'année suivante, ensuite l'arche centrale en 2008 et les piles en 2009 » explique Vincent Goubeau, chargé de la voirie communautaire. L'objectif est la restauration du pont tel qu'il était

à l'origine : traitement des bétons à l'aide d'un procédé par électrolyse, reprise des garde-corps (balustrades métalliques), installations de candélabres de style ancien... « Dans le cadre du dynamisme que nous voulons impulser, une mise en lumière devra être incluse à ce projet afin d'améliorer le lien entre la Manu et la ville » ajoute Michel Guérin. De 2 000 à 3 000 véhicules transitent par le pont tous les jours. C'est dire si la modification de la circulation a été étudiée avec soin : « Nous essaierons de préserver, autant que possible, un sens de circulation, de Châteauneuf vers le centre-ville. Mais le pont devra être fermé complètement sur certaines périodes, notamment pendant les travaux de traitement des bétons. » On essaiera cependant de gêner le moins possible les allées et venues, les horaires de fermeture étant prévus de 8h30 à 17h, c'est-à-dire en dehors des principales affluences bureau-domicile.



Deuxième tranche avenue Camille Pagé

le 09-07-2008

Etat avant travaux







RENOFORS



CHATELLERAULT le 09-07-2008



Echafaudage



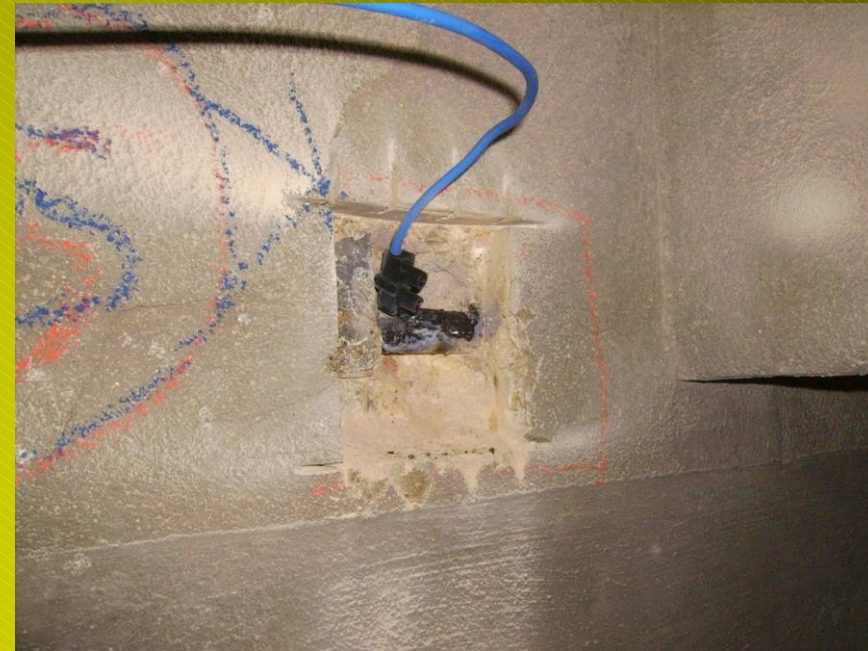


RENOFORS



CHATELLERAULT le 09-07-2008

Travail de purge



Vérification de la continuité électrique

Câblage des armatures (fil bleu)

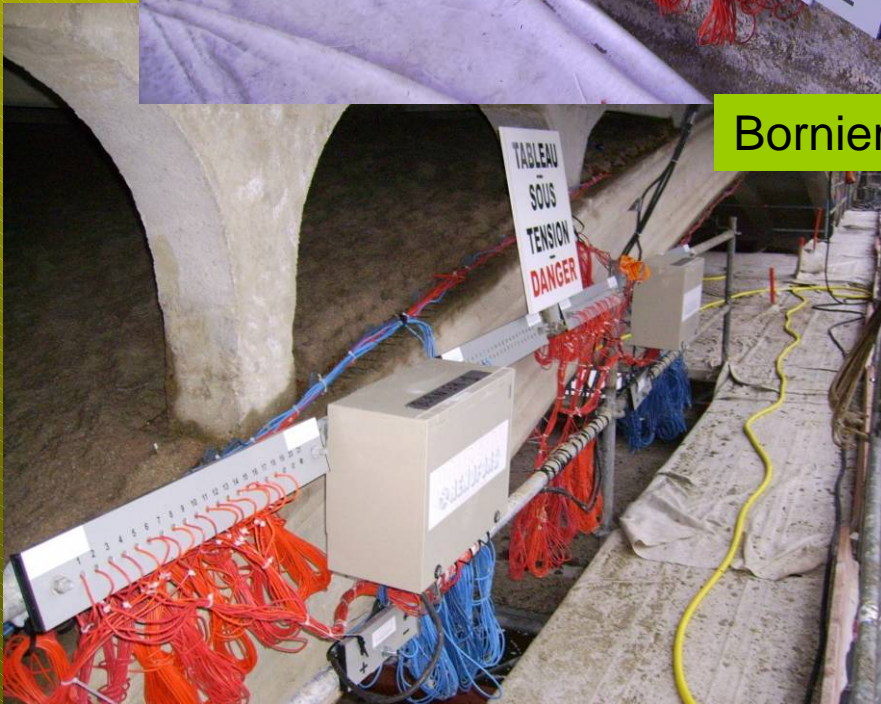
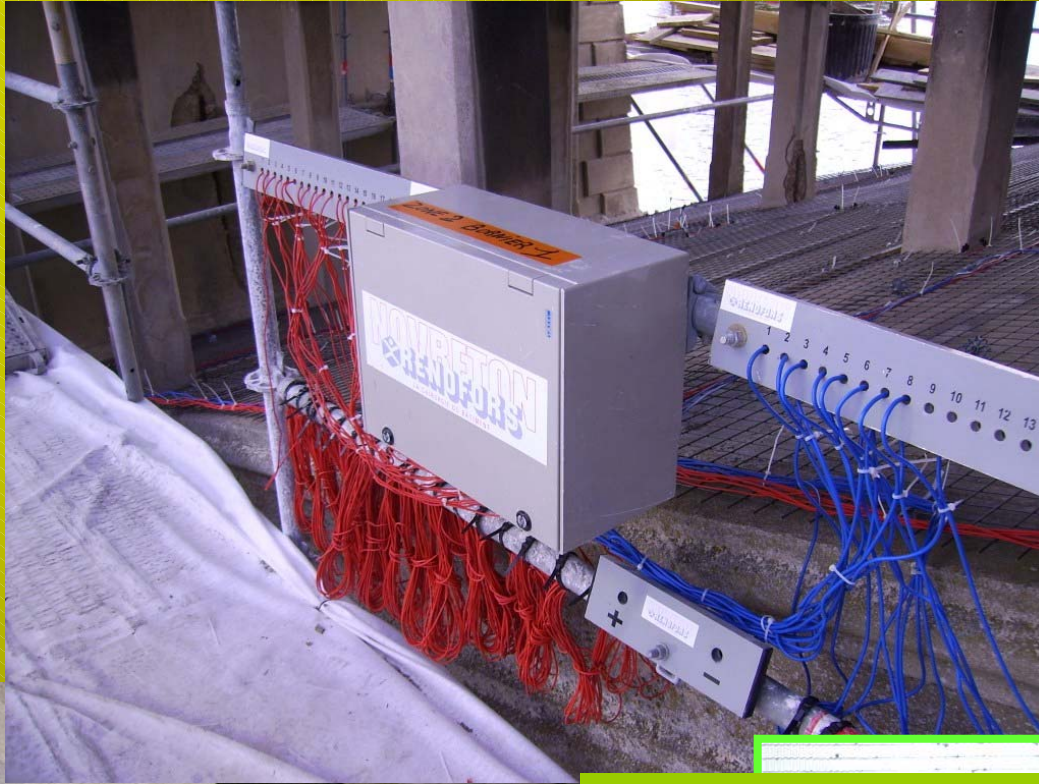


Installation du treillis Anode





Câblage du treillis (fil rouge)



Borniers d'alimentation





Projection pâte et humidification



RENOFORS



Pendant le traitement

CHATELLERAULT le 09-07-2008



Auto-contrôles à l'aide de phénolphthaléine, indicateur coloré virant au rose en milieu basique, avant le passage d'un laboratoire indépendant pour prélèvements et validation de l'alcalinité du béton

Enduit - finition







RENOFORS



MINISTÈRE WALLON DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
D.G.2 - DIRECTION GÉNÉRALE DES VOIES HYDRAULIQUES

B-4800 Verviers, le

- 2 MAI 2005

I.G.24
DIVISION
DES BARRAGES

D.241
DIRECTION
DES BARRAGES DE L'EST

ATTESTATION

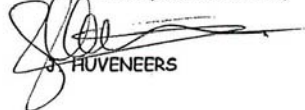
Le procédé de rénovation du décanteur et des structures portantes de la station de traitement des eaux du Barrage de la Vesdre à Eupen a été adopté après étude approfondie des techniques existantes. Le choix s'est porté sur la réalcalinisation.

En effet, ce procédé s'est avéré, à l'issue de ces investigations, comme étant le meilleur techniquement.

Il ressort actuellement, après une période de 8 à 10 ans, que les 12.000 m² traités sont dans un état identique à celui de la réception provisoire.

Le procédé de réalcalinisation s'avère particulièrement adapté à une remise en état des bâtiments à l'état primitif, le caractère architectural des lieux pouvant ainsi être conservé.

L'ingénieur Principal des Ponts
et Chaussées, chef de service,


J. HUVEENEERS

M.E.T. - D.241 - Avenue Peltzer, 74 - B-4800 Verviers - Tél. 087/21.59.11 - Fax. 087/21.59.99



AVENANT N° 4 Bis

AU CONTRAT « CAP 2000 » N° 042 912 B 1240.000

Procédé NOVBETON
Garantie contractuelle d'efficacité

ENTRE :

La SMABTP
114, Avenue Emile Zola
75739 PARIS CEDEX 15

d'une part,

ET :

RENOFORS FRANCE SARL
183, Boulevard Jean Mermoz
94550 CHEVILLY LARUE

d'autre part.

D'UN COMMUN ACCORD ENTRE LES PARTIES, IL EST CONVENU QUE L'AVENANT N° 4 EST SANS SUITE, UN NOUVEL AVENANT EST EMIS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

ARTICLE 1^{er} : EXPOSE

L'entreprise RENOFORS FRANCE met en œuvre le procédé NOVBETON qui permet en cas de carbonatation du béton de procéder à sa réalcalinisation.

ARTICLE 2 : OBJET DE LA GARANTIE

Est accepté en garantie le procédé NOVBETON, utilisé en cas de carbonatation dans le but de réalcaliniser le béton, d'ouvrage de bâtiment et de génie civil au sens de la police.

La SMABTP garantit l'engagement contractuel pris par RENOFORS FRANCE que les armatures traitées resteront dans un milieu basique avec un PH (pourcentage hydrogène) supérieur ou égal à 10 pendant une durée de 10 ans courant à partir de la réception des travaux.

Cette garantie est apportée en extension de l'article 1^{er} des Conditions Générales du contrat et par dérogation à l'article 36.5 de ces mêmes Conditions Générales.

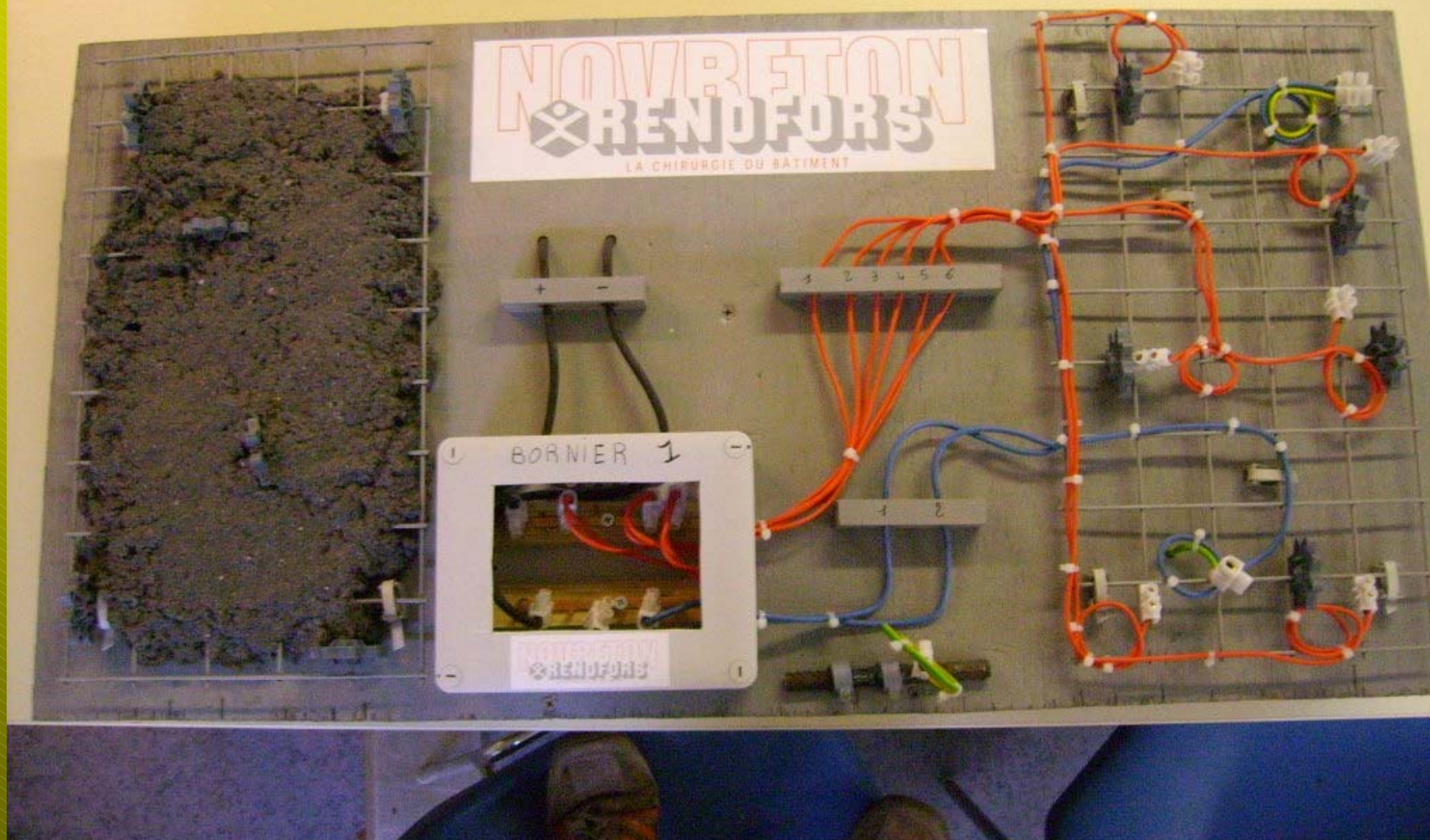
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE MUTUELLE À COTISATIONS VARIABLES - ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES

Siège social et Direction générale : 114, avenue Emile Zola - 75739 Paris Cedex 15 - Téléphone 01 40 59 70 00 - Télécopie 01 45 78 87 40 - www.smaabtp.fr

CHATELLERAULT le 09-07-2008

La maquette du procédé



Merci à nos équipes qualifiées !



RENOFORS

Les trophées

La championne p.7



Education

Devenir citoyen p.6



Le portrait

Emmanuelle Dronne p.

Le Châtelleraudais

MAGAZINE D'INFORMATIONS MENSUEL DE LA VILLE DE CHÂTELLERAULT

AVRIL 2006



TRAVAUX À L'OUVRAGE

CHATELLERAULT le 09-07-2008

Merci à tous !